

Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris Liste des prix de l'édition 2023

- Prix de la préservation de la ressource de l'eau dans l'espace public
- Prix de la gestion raisonnée des espaces publics
- Prix de l'art dans les jardins et dans les espaces publics
- Prix des mairies Fleuries
- Prix du Petit patrimoine Fleuri
- Prix du décor potager
- Prix Départemental de l'Arbre
- Prix de la diversité végétale
- Prix de l'action éducative et pédagogique Prix des petits jardiniers
- Prix Départemental du Jardinier
- Prix de la mise en valeur du patrimoine
- Prix coup de cœur du jury
- Mentions spéciales

Cette année, parmi ces distinctions, six nouveautés

Prix de la préservation de la ressource de l'eau dans l'espace public :

« Un projet, un jardin, un espace public qui prend soin de la ressource en eau en matière :

- De gestion des eaux pluviales dans le site (infiltration naturelle des eaux, orientation des eaux dans des espaces humides ou espace végétalisé pour limiter l'arrosage ...),
- De revêtement de sol le moins perméable possible,
- D'un stockage intelligent pour un usage local (stockages d'eau, mare, ...)
- De la mise en valeur du petit patrimoine hydraulique (captage, fontaine, serve, béal...)

Tant d'éléments qui peuvent façonner nos paysages tout en prenant soin d'une esthétique de la ressource en eau. »





Prix de la gestion raisonnée des espaces publics :

« Où il est identifié une véritable stratégie de gestion des espaces publics de façons raisonnées et différenciées. Cela passe par une sectorisation et une planification des espaces à intervenir pour y affecter aménagements et entretiens les plus cohérents en matière de temps, d'énergie, de coûts, etc. »

Prix de l'art dans les jardins et dans les espaces publics :

« L'art dans l'espace public, dans toutes les formes qu'il peut prendre, peut permettre la découverte à une culture facile d'accès à la population. Des démarches artistiques variées peuvent s'installer dans le cadre de vie des habitants. »

Prix des mairies Fleuries :

« Ce prix récompense le fleurissement des plus belles façades de mairie du département et les espaces visibles de la rue, ainsi que des réalisations florales installées sur la voie, la place publique, la cour ou le parvis devant la mairie.»

Prix du petit patrimoine Fleuri:

«Ce prix récompense les communes qui valorisent leur patrimoine local (puits, édifice religieux, lavoir etc...).»

Prix du décor potager :

« Récompense une commune ayant utilisé de façon originale et remarquable des semences potagères ou des plants de légumes dans le fleurissement urbain. »

